

Les jardins de Cocagne sont des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale et professionnelle.

Les jardins de Cocagne accueillent des hommes et des femmes de tous âges, qui se trouvent en situation précaire (allocataires du RSA, chômeurs de longue durée, jeunes en difficulté, etc...) et rencontrent des difficultés d'ordre professionnel, social ou personnel.

➤ **Pour être candidat**

D'un point de vue administratif, les personnes concernées sont celles qui sont éligibles à un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi :

- les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou de l'allocation spécifique de solidarité (ASS),
- les demandeurs d'emploi de longue durée,
- les jeunes en difficulté,
- les personnes placées sous main de justice,
- et par dérogation, toute personne en situation régulière sur le territoire français, et rencontrant des difficultés sociales, professionnelles ou personnelles.
- Les candidats sont adressés par différents partenaires : Pôle Emploi, La Mission Locale, le PLIE, les CMS, les CCAS, les CHRS, la Prévention Spécialisée, des organismes de formation, etc...ou ils sollicitent un emploi dans une démarche personnelle.

Toute candidature devra être validée par Pôle Emploi.

➤ **L'accompagnement :**

En intégrant les jardins de Cocagne, les salariés en insertion bénéficient d'un accompagnement personnalisé. Il passe par l'évaluation de des compétences et des difficultés, dans le but de mettre en valeur et de traduire les compétences dans un projet valorisant, et afin de trouver des réponses aux difficultés qui apparaissent comme des freins à l'emploi.

Cet accompagnement est le fruit d'un travail d'équipe réalisé par une conseillère en insertion et des encadrants techniques, supervisés par un chef de service. Il donne lieu à des échanges réguliers avec chaque salarié et il est suivi dans le cadre d'un dossier professionnel.

➤ **La formation :**

L'accès à la formation est essentiel dans un parcours professionnel. Se former, c'est mieux comprendre et mieux répondre aux exigences d'un monde du travail en perpétuelle transformation, mais aussi satisfaire une soif de connaissances. Nous travaillons avec chaque salarié en insertion sur cette question.

En externe :

Les salariés en insertion bénéficient d'un accès à la formation dans le cadre du Plan de formation de l'association Julienne Javel.

La formation est dispensée par un organisme agréé. Elle peut toucher des domaines aussi divers que : le passage d'un permis cariste, un stage de préparation à l'installation pour créer une activité, des formations techniques agricoles, la bureautique, etc.

En interne :

Nous dispensons une formation sous la forme d'une adaptation aux postes de travail.

Le suivi réalisé dans le dossier professionnel est synthétisé en fin de contrat par « Une reconnaissance d'acquis en situation de travail ».

Les encadrants techniques font également de la sensibilisation à l'agriculture durable, notamment par des sessions de formation durant la période hivernale : la description et le fonctionnement des plantes, l'histoire de l'agriculture, la culture des fruits et légumes, les questions relatives à la production et la consommation des produits agricoles, etc.